



CASINO SERVICES
S'engager pour chacun,
agir pour tous.

Comment va-t-on gagner moins !

Qu'est ce que
ça veut dire ?

Imposition des mutuelles santé d'entreprise, de quoi parle-t-on ?

Le gouvernement a décidé, à l'article 4 de la loi de finances pour 2014, de soumettre au [barème de l'impôt sur le revenu](#) (IR ou IRPP) la [partie des couvertures complémentaires santé financée par les employeurs](#), communément dénommées mutuelles santé d'entreprise. Jusqu'à présent, cette contribution patronale bénéficiait d'une exonération totale d'IRPP.

Sur la fiche de paye (ligne 6850) Mutuelle Miel...

Jusqu'à ce jour, la cotisation employeur n'était pas imposable, à partir du 1er janvier 2013, elle le devient.

En clair, vous devrez déclarer aux impôts 130,20€ de plus (10,85€ x 12)



Le net imposable de votre dernière fiche de paie est erroné...

Il faut y rajouter les 130,20€.
Le gouvernement a, en effet, prévu une rétroactivité au 1er janvier 2013 !

ou payer plus !